

Études en France : les chiffres



SOURCE : AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

Hausse des droits universitaires. Le Maroc va-t-il négocier avec la France ?

La hausse des frais universitaires en France pour les extra-européens va affecter, de plein fouet, des milliers de Marocains. Moins de 1% des 40.000 étudiants marocains en France reçoivent une bourse. Le gouvernement est en train d'examiner le dossier dans le cadre des accords conclus avec la France pour faciliter la mobilité des étudiants.

Jihane Gattoui
j.gattoui@leseco.ma

La décision du gouvernement français d'augmenter plus de 15 fois les frais d'inscription aux universités et établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants extra-européens fait grincer des dents en France depuis son annonce officielle lundi dernier. Elle est vertement critiquée par l'opposition et les associations d'étudiants. Au Maroc, elle devra interpellier le gouvernement car elle concerne quelque 40.000 étudiants marocains, soit la première communauté étudiante étrangère dans l'Hexagone. Chaque année, quelque 13.000 jeunes Marocains partent étudier en France contre 9.000 quelques années auparavant. Si rien n'est fait dans les mois qui viennent, le rêve se brisera pour nombre de Marocains qui ne pourront pas déboursier des frais qui s'élèvent à 2.770 euros pour s'inscrire en licence au lieu de 170 euros et 3.770 euros pour une formation en master ou en doctorat au lieu de 380 euros. Ceux qui sont déjà engagés dans un cycle ne sont pas concernés par cette mesure. En s'appuyant sur les relations économiques bilatérales privilégiées et les accords de coopération, le Maroc pourra-t-il négocier ce dossier avec la France ? Certes, il s'agit d'une décision souveraine du gouvernement français. Néanmoins, une grande responsabilité incombe à l'Exécutif

marocain pour résoudre cette problématique qui préoccupe des milliers de familles marocaines dont une grande partie se signe déjà à blanc pour garantir à ses enfants un enseignement supérieur de qualité à l'étranger. Contacté par Les Inspirations ECO, le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique Khalid Samadi se veut rassurant : « le dossier est en cours d'examen dans le cadre des conventions-cadres bilatérales, toutes les possibilités visant la facilitation de la mobilité des étudiants marocains seront étudiées. Les accords bilatéraux devront être passés au crible pour relever les pistes qui permettront d'accorder des exceptions ou des priorités au Maroc ». Rappelons que le dernier accord stratégique en date ayant trait à l'enseignement a été signé en novembre 2017 à l'occasion de la tenue de la treizième rencontre franco-marocaine de haut niveau. Parmi les voies à explorer figure l'augmentation du nombre des bourses au profit des Marocains. Toutefois, cette mesure à elle seule n'est pas suffisante car même en doublant ou triplant le nombre des bourses octroyées aux Marocains, le pourcentage des bénéficiaires restera faible. Quelque 300 bourses uniquement sont actuellement délivrées aux Marocains par la France qui compte augmenter le nombre des boursiers étrangers de 7.000 à 15.000 et promet, à cet égard, de privilégier le Maghreb et l'Afrique. À cela

s'ajoutent 6.000 bourses d'université ou d'école.

Équité financière ?

Avec sa nouvelle stratégie, le gouvernement français se fixe l'objectif d'attirer un demi-million d'étudiants étrangers à l'horizon 2027. Parmi les arguments brandis pour justifier la hausse des frais d'inscription figure l'équité financière et un meilleur accès aux établissements d'enseignement supérieur français. Une équation on ne peut plus complexe ! Pour la conseillère de coopération et d'action culturelle et directrice générale de l'Institut français du Maroc, Clélia Chevrier Kolacko, il ne s'agit pas uniquement d'augmentation des frais d'inscription mais d'une stratégie globale pour faciliter l'accueil aux étudiants étrangers. Le nouveau plan comprend de nouvelles mesures pour mettre fin à la complexité des procédures administratives, notamment la politique de visas.

Simplification du visa

Selon le dossier de presse de cette stratégie, la délivrance des visas dans les pays d'origine des étudiants sera simplifiée. La priorité sera donnée aux étudiants dans le traitement des dossiers de visas par les consulats. La première année, les étudiants étrangers bénéficieront d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS). Dès mi-2019, la validation du visa pourra avoir lieu de façon dématérialisée, sur une plateforme inter-

net pour éviter aux étudiants d'avoir à se déplacer à l'OFII. Les étudiants basculeront ensuite sur un titre de séjour étudiant sous la forme d'une carte de séjour pluriannuelle pour l'ensemble de la durée restante du cycle d'études engagé. Pour faciliter l'obtention de ces titres, des guichets délocalisés seront installés dans les universités ou encore des guichets dédiés dans les préfectures sur l'ensemble du territoire. Enfin, à partir de mars 2019, les étrangers ayant obtenu un diplôme de niveau master en France et qui étaient retournés dans leur pays d'origine pourront bénéficier d'un titre de séjour pour revenir en France et chercher du travail. C'est une innovation introduite par la loi du 10 septembre 2018 sur l'asile et l'immigration pour favoriser les mobilités circulaires.

Conditions d'accueil

La hausse des frais de scolarité pour les extra-européens vise, selon le gouvernement français, à améliorer l'accueil à travers la facilitation de l'accès au logement et des démarches administratives des étudiants internationaux par la mise en place d'un guichet unique qui rassemblera l'ensemble des services dont ont besoin les étudiants internationaux à leur arrivée. Le gouvernement français compte intensifier l'offre française d'enseignement supérieur à l'étranger. L'offre délocalisée se chiffre à 140 implantations physiques d'établissements français à l'étranger. À cet égard, le Maroc vient en tête en termes de nombre de formations proposées qui s'élève à 75 dans sept établissements et occupe le troisième rang en termes d'effectif d'étudiants (11%) après la Chine (15%) et le Liban (12%).